

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019



CAS-FORDIF  
reconnu par

 EDK | CDIP | COPE | CDEP |

 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Rapport d'activités 2019

© Lausanne – Juin 2020

Comité de direction de la FORDIF

HEP Vaud – IDHEAP-UNIL – IFFP – IUFE-UNIGE

# Sommaire

<b>1 Introduction</b>	<b>4</b>
<b>2 FORDIF 6</b>	
Concept de formation FORDIF	6
Reconnaissance du CAS-FORDIF	7
Dispositif d'évaluation de la qualité	8
Commission de coordination et de surveillance du mandat de formation des directrices et directeurs d'institutions de formation (COFORDIF)	9
<b>3 Formations achevées en 2019</b>	<b>11</b>
Certificate of Advanced Studies	11
Participants	11
Evaluation de la qualité du CAS 18-19	12
Finances	13
Décompte de formation achevée en automne 2019	13
Rapport de révision des comptes 2019	15
Comptes 2019	16
<b>4 Formations en cours et prévues</b>	<b>18</b>
Formations en cours	18
Planification des formations prévues	18
<b>5 Formation « à la carte »</b>	<b>19</b>
Concept	19
Offre	19
<b>6 Activités de gestion</b>	<b>20</b>
Réunions	20
<b>Annexe 1 : Reconnaissance du CAS-FORDIF par la CDIP</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 2 : Reconnaissance rétroactive du CAS à 10 crédits     par la CDIP</b>	<b>23</b>
<b>Annexe 3 : Organes de la FORDIF</b>	<b>24</b>

## Liste des abréviations

CAS	<i>Certificate of Advanced Studies</i> en administration et gestion d'institutions de formation
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CLPE	Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres
CRA	Communauté et réseau d'apprentissage
DAS	<i>Diploma of Advanced Studies</i> en gestion et direction d'institutions de formation
ECTS	<i>European Credit Transfer and Accumulation System</i>
FORDIF	Formation en Direction d'Institutions de Formation
HEP Vaud	Haute école pédagogique du canton de Vaud
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
IUFE	Institut universitaire de formation des enseignants de l'UNIGE
INT	Intégration
MAN	Management
MAS	<i>Master of Advanced Studies</i> en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation
ODT	Organisation du travail
UF	Unité de formation
UNIGE	Université de Genève
UNIL	Université de Lausanne

# 1

## Introduction

L'année 2019 constitue la 11<sup>ème</sup> année de fonctionnement de la Formation en Direction d'Institutions de Formation (FORDIF). Cette formation est offerte par quatre hautes écoles liées pour l'occasion par une convention académique renouvelée en 2018. Il s'agit de la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud), de l'Institut de hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne (IDHEAP), de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et de l'Institut universitaire de formation des enseignants de l'Université de Genève (IUFE).

La nécessité de la FORDIF découle des changements sensibles intervenus, depuis plusieurs années, dans la profession de responsable d'institution de formation. Certains changements sont dus à l'évolution du contexte social et culturel. D'autres sont de nature institutionnelle et politique, comme le développement d'une autonomie –achevée ou en cours et variable selon les cantons– des établissements scolaires, et entraînent des responsabilités accrues pour les cadres. D'autres enfin sont liés aux exigences de certification de cette formation, notamment celles affirmées dans le Profil CDIP, pour les formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire, entré en vigueur à fin 2009.

Pour les participants, la FORDIF représente une évolution marquante par rapport aux formations existantes ou organisées précédemment. En effet, la volonté politique de leur donner une formation tertiaire, certifiée, soumise aux exigences des accords de Bologne, va de pair avec un engagement personnel allant au-delà du travail présentiel. Ce dernier doit être adossé à un travail personnel complémentaire majeur sous forme de lecture et de rédaction. Par ailleurs, la certification des acquis est soumise au respect d'un certain nombre de modalités strictes.

Cette formation répond à une demande émanant de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP). Dans cette perspective, la CIIP et les hautes écoles partenaires ont signé un contrat de prestations. Ce dernier prévoit qu'un rapport

d'activités soit adressé à la CIIP et présente l'offre de formation, la fréquentation de la formation et les résultats de l'évaluation de la formation par les participants.

La partie 2 du présent rapport d'activités décrit le concept de la FORDIF et son dispositif d'évaluation de la qualité. La partie 3 renseigne sur les formations achevées en 2019 (types de formations, caractéristiques des participants, évaluation de la qualité et résultats financiers). La partie 4 présente les formations en cours (i.e. débutées en 2019 mais non achevées) et les formations dont les lancements sont prévus en 2020. La partie 5 décrit le concept de formation continue de la FORDIF. Enfin, la partie 6 résume les activités conduites au cours de l'année par les organes de la FORDIF (Comité de direction et Secrétariat). En annexe figure un descriptif détaillé de la formation offerte.

**Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.**

### Concept de formation FORDIF

Les formations certifiantes proposées dans le cadre de la FORDIF visent à développer les compétences des cadres des institutions de formation. Ces compétences portent sur l'organisation du travail scolaire, le management opérationnel et stratégique, la communication, le leadership, le développement de la communauté d'apprentissage, l'analyse du fonctionnement ainsi que l'intervention dans l'environnement social et institutionnel de l'institution de formation. Le dispositif de formation est organisé de manière à concilier deux exigences différentes. D'abord, il articule étroitement les apports théoriques et les apports pratiques proches des réalités des institutions de formation. Ensuite, il constitue une offre qui peut être suivie en emploi ou en vue d'obtenir un emploi.

En 2010, la CIIP a adopté le Profil de formation complémentaire pour les responsables d'établissement scolaire édicté par la CDIP fin 2009. Ce Profil établit le *Certificate of Advanced Studies* (CAS) à 15 crédits ECTS. En collaboration avec la CIIP, la FORDIF a ajusté son CAS pour satisfaire aux exigences dudit profil. Depuis 2011, le CAS-FORDIF compte 15 crédits (contre 10 précédemment). A fin 2019, huit formations menant au CAS-FORDIF ont été organisées (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019).

Le dispositif FORDIF propose en conséquence trois niveaux de formation correspondant à trois certifications consécutives et distinctes :

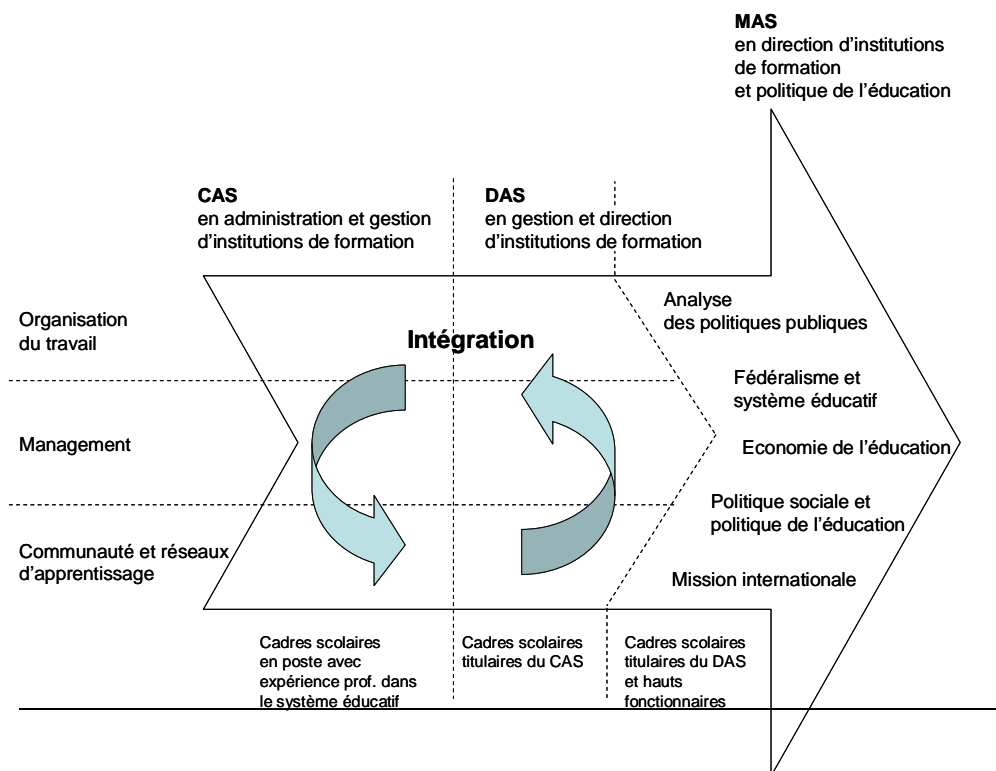
- *Certificate of Advanced Studies* (CAS) en administration et gestion d'institutions de formation (15 crédits ECTS<sup>1</sup>) ;
- *Diploma of Advanced Studies* (DAS) en gestion et direction d'institutions de formation : 15 ECTS supplémentaires pour les détenteurs d'un CAS à 15 crédits.
- *Master of Advanced Studies* (MAS) en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation (30 ECTS supplémentaires).

---

<sup>1</sup> Le contenu du CAS respecte les exigences du Profil CDIP. La formation s'étale sur deux ans et comprend 210 heures (de 60 minutes) d'enseignement présentiel.

La figure ci-après illustre ces trois niveaux de formation, les titres délivrés, les publics-cibles spécifiques et les composantes de la formation.

### La FORDIF comprend trois niveaux de certification



## Reconnaissance du CAS-FORDIF

Les Instructions de la CDIP du 3 février 2010 relèvent que les formations répondant au Profil de formation complémentaire pour les responsables d'établissements scolaires peuvent être reconnues par la CDIP.

Durant l'année 2011, la FORDIF a suivi la procédure de reconnaissance décrite dans les Instructions susmentionnées et régie par le Règlement CDIP concernant la reconnaissance de diplômes ou certificats de formation complémentaire dans le domaine de l'enseignement du 17 juin 2004. Elle a déposé en décembre 2011 un dossier de reconnaissance du CAS auprès de la CDIP.

Par décision datée du 22 juin 2012, la CDIP reconnaît à l'échelon national le *CAS en administration et gestion d'institutions de formation* de la FORDIF<sup>2</sup> (cf. Annexe 1). La décision vaut non seulement pour les certificats délivrés à partir du mois de mai 2012, mais aussi pour les CAS

<sup>2</sup> Dans sa décision du 22 juin 2012, la CDIP prie la FORDIF d'adapter l'article du règlement d'études du CAS concernant les conditions d'admission. Cette adaptation a été réalisée et approuvée par les quatre hautes écoles partenaires en 2012, à la satisfaction de la CDIP.



délivrés avant cette date (cf. Annexe 2). Les personnes titulaires du CAS-FORDIF sont dorénavant autorisées à porter le titre de «responsable d'établissement scolaire CDIP»

## Dispositif d'évaluation de la qualité

La FORDIF a développé un dispositif rigoureux d'évaluation de la qualité de son offre par les participants. Ce dispositif repose sur quatre piliers :

1. Evaluation quotidienne de la qualité des journées de formation à l'aide d'un dispositif simplifié; à l'issue de chaque journée, chaque participant indique à bulletin secret s'il est satisfait, moyennement satisfait ou insatisfait de la journée; un taux de satisfaction peut ainsi être établi en déduisant le pourcentage des personnes satisfaites, dans le total des bulletins rentrés, du pourcentage des personnes insatisfaites; le but est en particulier de pouvoir prendre des mesures correctives d'une journée à l'autre.
2. Evaluation par module de la qualité de la formation; cette évaluation est conduite à l'aide d'un questionnaire détaillé administré sous forme écrite ou en ligne, selon les modules de formation; le questionnaire est spécifique à chaque module dans la mesure où les participants doivent indiquer si le module a satisfait à ses objectifs propres; le but est en particulier de prendre d'éventuelles mesures correctives d'un module à l'autre et dans la perspective de la reconduction du module concerné.
3. Evaluation de l'ensemble de la formation (CAS, DAS ou MAS); cette évaluation s'opère à l'aide d'un questionnaire détaillé administré sous forme électronique; le but est en particulier de prendre d'éventuelles mesures correctives en vue de la prochaine formation.
4. Accès des participants aux responsables de modules des formations de la FORDIF; tout au long des formations, les participants ont un accès direct aux responsables de modules; le but est d'échanger les impressions des parties prenantes et en particulier de prendre rapidement d'éventuelles mesures correctives, c'est-à-dire avant l'achèvement de la formation.

## Commission de coordination et de surveillance du mandat de formation des directrices et directeurs d'institutions de formation (COFORDIF)

La COFORDIF est instituée par la Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE) en qualité d'instrument de concertation, de vérification et de proposition pour la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) dans le champ de la formation des cadres pour les établissements de formation et les services cantonaux d'enseignement. Elle est chargée d'assurer, dans l'intérêt des services d'enseignement et avec le concours des associations professionnelles concernées, la prise en compte des besoins et des critères déterminés par les cantons et l'encadrement du consortium scientifique chargé, par contrat de prestations de la CIIP du 31 mars 2008, de réaliser l'offre de formation FORDIF.

Cette commission se réunit deux fois par année. Une délégation du Comité de direction de la FORDIF est invitée de manière permanente aux séances.

En 2019, la COFORDIF s'est réunie en plenum à deux reprises (8 février et 18 septembre). Ses travaux ont principalement porté sur les demandes de l'AP-CIIP relatives à l'adaptation de l'offre FORDIF à la suite du rapport d'enquête de l'IRDIP «Impact de la formation FORDIF (CAS et DAS) sur la pratique des cadres scolaires: points de vue des cadres et des chefs de services».

Les demandes d'adaptation portaient notamment sur l'évolution des contenus de la formation (adéquation des contenus avec les préoccupations du terrain, promotion et prévention de la santé, prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, évolution de l'éducation numérique), ainsi que sur l'évolution de l'offre et son attractivité (validation des acquis, nouvelles modalités du cursus d'études DAS, offres de formation continue, évolution des besoins futurs en personnel de direction d'établissement).

Afin de conduire les travaux préparatoires aux discussions, une délégation composée de membres de la COFORDIF et du consortium FORDIF a été constituée et a travaillé pour préparer une réponse aux adaptations des offres FORDIF souhaitées par l'AP-CIIP. Cette délégation s'est réunie en présentiel les 21 mars et 17 mai. Elle a conduit une partie des travaux par voie de consultation électronique.

À la suite des travaux réalisés par le Groupe de travail pour les aménagements, la COFORDIF a préavisé favorablement l'ensemble du rapport. Ce dernier a ensuite été soumis à la CLFE, puis à l'AD-CIIP selon les procédures habituelles.

En 2019, la commission était composée de :

Deux représentants de la Conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO) :

- M. Hugo Stern, président de la commission FORDIF
- M. Michel Beytrison

Deux représentants de la Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO) :

- M. Laurent Feuz
- M. Claude Pottier

Deux représentants de la Conférence latine des chefs d'établissements de la scolarité obligatoire :

- M. Alain Basset
- M. Fabrice Sourget

Un représentant de la formation professionnelle délégué par la Conférence suisse des directrices et directeurs d'écoles professionnelles :

- M. Claude-Alain Vuille

Un représentant de la Conférence des directrices et directeurs de gymnases de la Suisse romande et du Tessin (CDG-SRT) :

- M. Jean-François Gruet

Un représentant du Syndicat des enseignants romands (SER) :

- M. Jean-Marc Haller

Un ou deux représentants du consortium FORDIF :

- M. Olivier Perrenoud, Président du comité de Direction en 2019
- M. Guillaume Vanhulst, Président du Comité stratégique en 2019

En outre, les tâches administratives liées à la COFORDIF ont été assurées par Mmes Eva Leuenberger et Virginie Beyeler, collaboratrices au secrétariat général de la CIIP.

# 3

## Formations achevées en 2019

### Certificate of Advanced Studies

La huitième édition du CAS à 15 crédits a débuté en janvier 2018 pour s'achever en septembre 2019.

La cérémonie de remise des titres s'est déroulée à l'Aula des Cèdres de la HEP Vaud, à Lausanne, le 31 janvier 2020, en présence de Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle. Chaque participant du CAS 18-19 a suivi un total de 32 journées de formation.

### Participants

60 directeurs et cadres d'institutions de formation ont participé au CAS 18-19. Parmi ces derniers, 59 ont rempli les conditions pour se voir délivrer un *Certificate of Advanced Studies* (présence au moins à 80 % des journées et réussite aux travaux d'évaluation de chacun des modules de la formation).

Le tableau ci-dessous renseigne sur la provenance (en %) des participants du CAS 18-19 selon le canton, le degré du système éducatif et la fonction exercée.

---

## Provenance des participants au CAS 18-19 (%)

---

### Provenance en % selon le canton

Berne	6.60
Fribourg	26.70
Genève	21.70
Jura	0
Neuchâtel	8.30
Vaud	26.70
Valais	10
	100

---

### Provenance en % selon le degré du système éducatif

Cycle I	17.50
Cycle II	19.20
Cycle III	33.30
EO (cycles 1,2,3)	5
Sec. II général	3.30
Sec. II prof.	18.30
Enseignement spécialisé	1.7
Tertiaire	1.7
Autres	0
	100

---

### Provenance en % selon la fonction

Directrice-directeur / responsable d'établis.	31,70
Vice-direct. / dir. Adjoint	8.30
Doyennes-doyens	43,30
Tertiaire (coll. pédag., enseign. spéc., inspecteurs)	11,70
Autre	5
	100

---

## Evaluation de la qualité du CAS 18-19

Le dispositif d'évaluation de la qualité de la formation CAS 18-19 a mis en évidence les constats suivants :

Sur les 32 journées de formation faisant partie du cursus, il y a eu 30 journées évaluées. Ces 30 journées ont obtenu une majorité d'avis satisfaits, avec :

- 28 journées (93,3 %) ont obtenu un différentiel d'avis satisfaits de plus de 50 %; cela signifie que le potentiel d'amélioration de ces journées est mineur ;

- Une journée et demie (5 %) a obtenu un différentiel d’avis satisfaits se situant entre 30 et 50 %; le potentiel d’amélioration est identifié et des ajustements seront effectués ;
- Une demi-journée (1,7 %) a obtenu un différentiel d’avis satisfaits se situant entre 0 et 30 % ; le potentiel d’amélioration de cette demi-journée est sensible et son contenu sera revu.

Un questionnaire en ligne pour évaluer l’ensemble de la formation a obtenu 48 réponses (soit un taux de réponse de 81 % sur la base des 59 diplômés). En 2019 le questionnaire d’évaluation de fin de formation a été retravaillé en collaboration avec le Centre de soutien à l’enseignement de l’Université de Lausanne et les questions sont donc quelque peu différentes des années précédentes. Le tableau ci-dessous présente une sélection des thèmes traités, sur une échelle d’accord de 1 à 4.

Satisfaction des participant-e-s	Non (1)	Plutôt non (2)	Plutôt oui (3)	Oui (4)	Sans avis	Total réponses	Moyenne
Les différents modules de la formation forment un tout cohérent	0,00%	2,08%	43,75%	54,17%	0,00%	48	3,52
Les travaux de validation permettent de faire état des apprentissages développés dans la formation	0,00%	18,75%	33,33%	45,83%	2,08%	48	3,28
Vous avez été suffisamment accompagnés pour vous permettre de réaliser vos travaux	0,00%	4,26%	31,91%	61,70%	2,13%	47	3,59
Globalement la formation vous a permis d’acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l’exercice de vos fonctions	2,17%	8,70%	39,13%	50,00%	0,00%	46	3,37
Globalement la formation vous a fourni les outils et documents utiles dans vos activités professionnelles	0,00%	10,87%	26,09%	63,04%	0,00%	46	3,52
Globalement la formation vous fait vous sentir plus apte à diriger un établissement	6,52%	6,52%	34,78%	52,17%	0,00%	46	3,33
<b>Résultats agrégés</b>	<b>9,98%</b>		<b>89,32%</b>		<b>0,70%</b>		<b>3,435</b>

## Finances

La partie du rapport d’activités consacrée aux aspects financiers contient trois éléments. D’abord, elle présente le décompte opéré entre les quatre hautes écoles partenaires pour les formations achevées au cours de l’année sous revue. Enfin et précisément, elle renseigne sur les comptes consolidés de la FORDIF tels qu’ils ont été établis au 31 décembre de l’année écoulée en fonction des pièces reçues et comptabilisées par la FORDIF.

### Décompte de formation achevée en automne 2019

Le CAS 18-19 a fait l’objet d’un décompte entre les quatre hautes écoles partenaires. Ce décompte est présenté dans le tableau ci-dessous.

Les revenus sont formés des finances d’inscription (écolages). Ils se montent à 503’880 francs.

Décompte CAS 18-19, en Fr.

Charges		Revenus	
<i>Dotation Enseignement</i>	<b>372'930</b>	<i>Finances d'inscription</i>	<b>503'880</b>
HEP Vaud	93'232.50	60 participants CAS	
IDHEAP-UNIL	93'232.50	x 8'398.-	503'880
IFFP	93'232.50		
IUFE-UNIGE	93'232.50		
<i>Dédommagement et overhead du Comité de direction</i>	<b>66'760</b>		
IUFE-UNIGE	16'690		
HEP Vaud	16'690		
IDHEAP-UNIL	16'690		
IFFP	16'690		
<i>Dédommagement du Secrétariat</i>	<b>47'500</b>		
<i>Projets (marketing, IT, etc.)</i>	<b>16'690</b>		
	<b>503'880</b>		<b>503'880</b>

Les charges sont majoritairement composées par une dotation à l'enseignement pour chaque haute école partenaire. Cette dotation couvre les frais liés aux enseignements dont la haute école a la responsabilité (responsables de modules, intervenants, photocopies et autre matériel de cours, location de salles et de matériel, restauration, achat de logiciels, etc.).

Le dédommagement et overhead pour la participation au Comité de direction de la FORDIF constituent une contrepartie aux travaux réalisés au sein du Comité de direction et pour les travaux réalisés dans le cadre de la délégation de tâches particulières aux membres du Comité de direction. Ces travaux comprennent l'ingénierie et la coordination de la formation, les relations avec les participants, les relations avec les parties prenantes (CIIP et commission de suivi, associations professionnelles, cantons, etc.), le traitement des affaires juridiques et réglementaires, le traitement par le Comité des aspects logistiques (administration, finances) ainsi que la communication (plateforme web, marketing). Cette dotation couvre également les frais divers (déplacement, repas, téléphone, courrier, location, etc.).

S'y ajoutent le dédommagement du Secrétariat pour les frais de personnel et les frais généraux courants. Finalement, un fonds de projets est alimenté afin de permettre le développement des activités de la FORDIF (dépenses de marketing, de graphisme, d'impression, de diffusion, dépenses pour la plateforme informatique des formations, frais de manifestation, etc.).

## **Rapport de révision des comptes 2019**

Les comptes ayant été principalement tenus par la Fondation pour la formation continue UNIL-EPFL (FCUE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Comité stratégique a décidé de ne pas soumettre les comptes FORDIF à révision. En effet, la FCUE fait réviser ses comptes de manière globale.



# Comptes 2019

## Formation en Direction d'Institutions de Formation (FORDIF), Lausanne

### BILAN AU 31 DECEMBRE

	Notes		2019		2018	
			CHF	%	CHF	%
<b>ACTIF</b>						
<b>Actif circulant</b>			<b>688 440,35</b>	<b>100,0</b>	<b>787 669,10</b>	<b>100,0</b>
Trésorerie			-		278 749,10	
Créances résultant de ventes et de prestations			124 389,80		12 964,00	
FCUE - c/c			564 050,55		495 956,00	
<b>Total de l'actif</b>			<b>688 440,35</b>	<b>100,0</b>	<b>787 669,10</b>	<b>100,0</b>
<b>PASSIF</b>						
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			<b>649 228,40</b>	<b>94,3</b>	<b>755 295,97</b>	<b>95,9</b>
Dettes résultant d'achats et de prestations			-		101 637,89	
Passifs de régularisation			649 228,40		653 658,08	
<b>Capitaux étrangers</b>			<b>649 228,40</b>	<b>94,3</b>	<b>755 295,97</b>	<b>95,9</b>
<b>Fonds propres</b>			<b>39 211,95</b>	<b>5,7</b>	<b>32 373,13</b>	<b>4,1</b>
Réserve pour projets			39 211,95		32 373,13	
<b>Total du passif</b>			<b>688 440,35</b>	<b>100,0</b>	<b>787 669,10</b>	<b>100,0</b>

Formation en Direction d'Institutions de Formation (FORDIF), Lausanne

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Notes	2019		2018	
	CHF	%	CHF	%
<b>Produits</b>	<b>525 606,00</b>	<b>100,0</b>	<b>541 220,00</b>	<b>100,0</b>
Ecolage CAS	499 206,00		508 920,00	
Ecolage Formation continue	26 400,00		27 000,00	
Produits de corrections de travaux	-		5 300,00	
<b>Charges</b>	<b>-525 606,00</b>	<b>-100,0</b>	<b>-541 220,00</b>	<b>-100,0</b>
Dotation en enseignement	-328 370,66		-359 640,48	
Dédomagments et overhead	-155 118,00		-161 211,60	
Honoraires de tiers et frais divers	-39 708,20		-17 151,96	
Charges corrections de travaux	-		-5 275,00	
Variation des passifs transitoires liés à l'écolage	4 429,68		5 660,08	
Variation de la réserve pour projets	-6 838,82		-3 601,04	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0</b>

# 4

## Formations en cours et prévues

### Formations en cours

Un CAS à 15 crédits est actuellement en cours (CAS 19-20). Il a débuté en janvier 2019. La dernière journée de formation présentielle aura lieu en septembre 2020. Le CAS 19-20 compte 60 participants.

### Planification des formations prévues

Un CAS à 15 crédits s'ouvre en janvier 2020 (CAS 20-21). Il s'étendra jusqu'en automne 2021 et sera à nouveau complet (60 participants).

Le comité de direction a proposé un nouveau règlement pour un DAS modulaire. Ce dernier est en cours de validation et permettra aux candidats de valider des crédits obtenus en formation continue en rendant le DAS plus attractif et flexible. Il est à noter que certains participants à la formation continue « Management stratégique » ont rendu des travaux de validation, ce qui devrait leur donner des équivalences de crédit dans ce nouveau règlement.

Le DAS n'a plus été ouvert depuis la volée 2013-2015. Tant qu'il n'y aura pas un nombre suffisant de diplômés DAS pour alimenter le MAS, cette dernière formation ne pourra pas être mise à l'ordre du jour.

# 5

## Formation « à la carte »

### Concept

La formation « à la carte » de la FORDIF, en place depuis 2009, est résolument orientée vers la pratique. Elle permet de développer des compétences directement transférables qui génèrent des effets rapides sur la pratique professionnelle. Les participants intègrent en outre le précieux réseau de personnes-ressources de la FORDIF.

L'offre de formation « à la carte » s'adresse tant aux cadres scolaires qui n'ont pas encore suivi la FORDIF qu'aux détenteurs d'un CAS ou d'un DAS. Elle est majoritairement constituée par des unités de formations originales de courte durée, non incluses dans les programmes réguliers du CAS et du DAS. En parallèle, certains modules du DAS sont également proposés en formation « à la carte ». Le suivi des modules du DAS offre ainsi une flexibilité aux participants qui souhaiteraient échelonner dans le temps le suivi du DAS, et ce en leur permettant de suivre de manière préalable un ou deux modules constitutifs du DAS.

### Offre

En 2019 la formation « Management stratégique d'une institution publique » (6 jours) a été proposée.

La FORDIF a par ailleurs démarré une formation sur mesure pour l'Etat du Valais, qui va s'étaler sur trois ans et compte environ 60 participants.

Le détail de la formation « à la carte » de la FORDIF est consultable sous [www.fordif.ch](http://www.fordif.ch) > Formation à la carte.

# 6

## Activités de gestion

Les activités courantes de gestion sont effectuées par le Comité de direction (suivi, régulation et évaluation de la formation, finances, cas particuliers, etc.).

### Réunions

Dans le cadre de son mandat, le Comité de direction de la FORDIF s'est réuni à 5 reprises en 2019. Le Comité stratégique, nouvellement créé dans la Convention 2018, s'est réuni deux fois durant l'année (25 janvier et 27 septembre 2019).

Le Comité de direction de la FORDIF a en outre rencontré les partenaires suivants lors de séances de travail ou d'information :

- Commission COFORDIF de la CLFE: 2 rencontres (8 février et 18 septembre 2019) ;
- Délégation composée de membres de la COFORDIF et du consortium FORDIF pour les adaptations des offres FORDIF souhaitées par l'AP-CIIP: 2 rencontres (21 mars et 17 mai 2019) ;
- Rencontre avec les répondants cantonaux pour la FORDIF (15 novembre 2019) ;
- Multiples séances de coordination avec les partenaires administratifs, logistiques et informatiques des institutions partenaires; réunions avec la CLACESO.

# Annexe 1 : Reconnaissance du CAS-FORDIF par la CDIP



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
Conferenza svizra dei direttori cantonali della pubblica educazione  
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

5. Juli 2012  
536/38/2011 km

M. Olivier Perrenoud  
Président du Comité de Direction de la  
FORDIF  
Haute école pédagogique Vaud  
Avenue de Cour 33  
1014 Lausanne

## **Demande de reconnaissance des certificats de formation complémentaire de responsable d'établissement scolaire délivrés par la «Formation en Direction d'Institutions de Formation FORDIF»**

Monsieur,

Par décision du 22 juin 2012, le Comité de la CDIP a prononcé la reconnaissance des certificats cités ci-dessus. C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir en annexe la décision favorable s'y rapportant.

Nous vous prions de bien vouloir annoncer à la Commission de reconnaissance toute modification future concernant la formation.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Au nom du Secrétariat général:

Katrin Müller  
Collaboratrice scientifique Unité de coordination Hautes écoles

Annexe:

- Décision du Comité du 22 juin 2012
- Rapport et proposition du Secrétariat général de la CDIP du 3 mai 2012



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
Conférenza svizzerza dei direttori cantonali della pubblica educazione  
Conférenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Décision du Comité (par voie de correspondance)  
22 juin 2012

## Le Comité de la CDIP

### vu:

- l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études du 18 février 1993
- le règlement concernant la reconnaissance de diplômes ou certificats de formation complémentaire dans le domaine de l'enseignement du 17 juin 2004
- le profil pour les formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire du 29 octobre 2009
- le rapport d'expertise du Secrétariat général de la CDIP du 23 février 2012
- la prise de position du Comité de direction de la FORDIF du 16 avril 2012
- le rapport et la proposition du Secrétariat général de la CDIP du 3 mai 2012

### arrête:

- 1 Le certificat de formation complémentaire de **responsable d'établissement scolaire** délivré par la «**Formation en Direction d'Institutions de Formation FORDIF**» est reconnu à l'échelon national sous réserve de la condition figurant au point 2.
- 2 Condition  
Conditions d'admission  
Les conditions d'admission au CAS en administration et gestion d'institutions de formation doivent être adaptées pour répondre aux exigences fixées dans le profil de la CDIP. Les documents correspondants doivent être remis au Secrétariat général de la CDIP d'ici au 1<sup>er</sup> décembre 2012.  
Référence: art. 4 du *profil du 29 octobre 2009 pour les formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire*.
- 3 Le titulaire ou la titulaire d'un certificat reconnu est habilité à porter le titre de «responsable d'établissement scolaire (CDIP)».
- 4 Les diplômes ou certificats reconnus comportent en outre la mention «reconnu en Suisse (décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique du 22 juin 2012)».
- 5 La décision entre immédiatement en vigueur et s'applique aux diplômes délivrés à partir du 1<sup>er</sup> mai 2012.

Berne, le 22 juin 2012

**Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique**

Au nom du Comité:

Hans Ambühl  
Secrétaire général

Generalsekretariat | Secrétariat général  
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch  
IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

## Annexe 2 : Reconnaissance rétroactive du CAS à 10 crédits par la CDIP



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
Confederaziun svizra dei direttori cantonai della pubblica educaziun  
Confederaziun svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Berne, le 19 juillet 2012  
536/38/2012 km/acm

Monsieur  
Olivier Perrenoud  
Président du Comité de Direction  
de la FORDIF  
Haute école pédagogique Vaud  
Avenue de Cour 33  
1014 Lausanne

### Reconnaissance à l'échelon national du certificat de formation complémentaire de responsable d'établissement scolaire délivré par la «Formation en Direction d'Institutions de Formation» (FORDIF)

Monsieur,

Dans le document *Rapport et proposition* du Secrétariat général du 3 mai 2012, il est précisé que les certificats délivrés entre 2008 et 2010 sont reconnus a posteriori, conformément aux dispositions transitoires du profil relatif aux formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire. Les personnes titulaires d'un tel certificat peuvent obtenir une attestation de reconnaissance auprès du Secrétariat général de la CDIP. Cette reconnaissance a posteriori n'est toutefois pas mentionnée dans la décision du Comité.

Bien que les certificats délivrés en 2011 ne soient mentionnés ni dans le document *Rapport et proposition*, ni dans la décision du Comité, il est néanmoins justifié et donc tout à fait légitime – en interprétation de ces documents – de considérer qu'ils sont eux aussi reconnus a posteriori.

Avec nos meilleures salutations

p. o. 

Madeleine Salzmann  
Responsable de l'Unité de coordination Hautes écoles

#### Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch



## Annexe 3 : Organes de la FORDIF

### Comité de direction

HEP Vaud	Olivier Perrenoud	Présidence : 2012, 2015, 2019
IDHEAP-UNIL	Olivier Glassey	Présidence : 2010, 2014, 2018
IFFP	Christian Wurlod	Présidence : 2009, 2013, 2017
IUFE-UNIGE	Frédéric Yvon	Présidence : 2008, 2011, 2016, 2020

**Responsable du secrétariat**      Olivier Glassey

**Secrétariat**      Béatrice Hausmann  
IDHEAP  
Bâtiment IDHEAP  
Quartier UNIL-Mouline  
1015 Lausanne  
T 021 692 68 57

[beatrice.hausmann@unil.ch](mailto:beatrice.hausmann@unil.ch)